

COMPTE RENDU CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

4 AVRIL 2006

Membres présents : Eric LANTZ, (Directeur de l'E.D.), Philippe PICART (LMARC), Jacques JULLIAND (LIFC), Hervé MAILLOTTE (LOPMD), Jean-Marie KAUFMANN (L2ES), Philippe NIKA (CREST), Nadine PIAT (LAB), Catherine TREIMANY (CEA) Cécile LANGLADE (LERMPS), Vincent LAUDE (LPMO), Abdellah EL MOUDNI (SET), Gérard VALLET (Institut Productique), Julien GROSLAMBERT, Sébastien TOULLIER, Julien POUGET, Aurélien CORREA (doctorants).

Compte-rendu d'activité.

La Journée Doctorale, organisée par les doctorants, s'est déroulée à Belfort pour la deuxième année consécutive, la participation a été de ¼ pour les Bisontins.

Matin : conférence sur l'insertion des doctorants

Après-midi : chaque laboratoire proposait un atelier avec rédaction de C.V. , espace poster etc...

Monsieur LANTZ indique que l'E.D. soutient, notamment financièrement, toute organisation de ce type. Bien entendu, une alternance sur Besançon avec participation des doctorants du Nord serait bienvenue. La journée étant organisée par les doctorants, cette évolution reposerait sur une volonté des doctorants de Besançon.

Prix A'DOC : 4 dossiers proposés (chacun de 15 pages environ), c'est deux de plus que l'an dernier. Le jury est composé de 4 "spécialistes" correspondant aux dossiers et du directeur de l'E.D.. Remise des prix le 8 juin (jour du Forum des Recherches)

Monsieur KAUFMANN compenserait la suppression de la mention des thèses par une proposition au Prix Jeune Docteur pour les meilleurs, (étude de rapports). Monsieur MAILLOTTE et Madame TREIMANY font état de l'existence à L'E.D. PASTEUR d'un mini-colloque, sur 2 jours, avec un jury de prix de thèse comprenant des membres de l'E.D. et des personnalités extérieures. Monsieur LANTZ pense qu'il y a un gros problème d'expertise, vu la diversité de l'E.D. Affaire à suivre, notamment au vu du 2^{ème} Prix A'Doc institué cette année pour des thèses soutenues.

Situation financière.

L'E.D dispose actuellement de 20 000 euros. La subvention pour les déplacements des doctorants est maintenue, sous réserve d'un engagement de 50% des dépenses par les laboratoires. Etant donné la difficulté de partager entre labo et E.D. (ex. : billets de train), Monsieur LAUDE propose que l'E.D. avance l'argent et soit ensuite remboursée. Monsieur MAILLOTTE propose que l'Université transfère directement les avances. Monsieur LANTZ va réétudier le problème.

Après "Réétude" : à condition d'un accord préalable au déplacement, l'E.D. peut rembourser a posteriori 50% des frais payés par le laboratoire, par "réajustement" de C.R. à C.R. pour les labos de l'UFC, et sur facture pour les labos extérieurs. Ce système ne se substitue pas au système antérieur, mais le complète si la prise en charge partielle au départ se révèle trop compliquée.

Evolution des enseignements de l'E.D. et prise en compte éventuelle d'enseignements non spécifiques à l'E.D.

L'enseignement de l'*Anglais* se passe bien, les doctorants déplorent que certains cours sont reportés à l'an prochain ; celui du *Français* (aide à l'expression écrite) va se régler. Les laboratoires sont en contact avec des entreprises : 5 *Visites d'Entreprises* cette année. Monsieur LANTZ souhaiterait un renouvellement et la visite d'entreprises de tailles diverses. Une réunion de suivi des enseignements *Projet d'Insertion Professionnelle* aura lieu en Juin. Compte-rendu au prochain conseil.

Rappel : chaque doctorant doit suivre 80 heures sur les 2 premières années dont 40 h de formation générale et 40 h de formation scientifique soit 40 h par an au choix.

Mr LANTZ évoque plusieurs demandes ayant pour but de comptabiliser des formations d'origine diverse dans ces 80h. Un bon exemple est la formation "Highlights in Microtechnology" de deux semaines dispensée dans le cadre du LEA (associant des partenaires suisse et les trois établissements franc-comtois). Monsieur POUGET évoque la chance de participer à des congrès et la demande de dispense ne lui semble pas nécessaire. Monsieur JULLIAND évoque des demandes fortes de ce type au LIFC, afin de suivre des cours plus en rapport avec le sujet de thèse. Monsieur LANTZ propose une dispense de 20 h pour formations longues (minimum 2 semaines). Le journée ED ne peut donner lieu à une dispense. Monsieur KAUFMANN suggère qu'il faudrait une harmonisation entre Belfort et Besançon. Monsieur LANTZ ne voit pas d'opposition à ce que les doctorants de Belfort suivent des cours à Besançon et inversement, à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux, sinon il serait préférable que l'intervenant se déplace, les frais de transport étant bien entendus remboursés. Les moniteurs sont dispensés des cours mais peuvent s'y présenter. Monsieur KAUFMANN parle des CIFRE , il est décidé que ceux qui sont très éloignés sont dispensés des cours.

Décision : des formations longues extérieures pourront être comptabilisées partiellement dans les 40 h scientifiques, sur une base indicative de plusieurs jours de formation pour 10 h de dispense et avec un maximum de 20h, par exemple pour une formation de deux semaines. 20 h de dispense est un maximum, quel que soit le nombre de formations extérieures suivies. Dans tous les cas, la dispense doit faire l'objet d'une demande au directeur de l'E.D

Attribution des allocations première session 2006 :

L'ED dispose jusqu'à la fin du quadriennal (2007) de 14 bourses en 1ère session. **Le conseil adopte la répartition suivante :**

FEMTO-LOPMD : 2, FEMTO-LMA : 3, LAB : 1, LIFC : 2, FEMTO-LPMO : 2, I2ES : 1,5, FEMTO-CREST :0.5, SET :1, LERPMS : 1

A rentrer dans SIREDO à compter du 15 avril et jusqu'au 4 juillet. **Si les laboratoires recrutent à l'extérieur, prière de le faire savoir à l'E.D., afin de rentrer l'offre sur le site et de faire un lien au serveur du ministère.**

Discussion préliminaire sur les propositions pour l'attribution des bourses deuxième session

Nous n'avons pas encore d'information sur les bourses Présidence. En 2^{ème} session, Mr LANTZ propose de demander une bourse par laboratoire ou département. La 2^{ème} session se traite pour le ministère sur la base triple laboratoire-sujet-candidat, d'où la nécessité pour l'ED de classer en fonction des rangs des candidats dans les MASTER. Toutefois, le LIFC bénéficiera d'un classement privilégié, vu sa position très favorable par rapport aux critères adoptés pour la première session. Une réunion courant juin décidera du classement définitif de l'ED, avec l'espoir que les bourses région et présidence seront connues à cette date.

Information sur l'élection des représentants étudiants au conseil.

Elle aura sans doute lieu par correspondance fin juin. Une réunion en mai permettra de préciser les choses : probablement scrutin de liste à collègue unique.

Questions diverses

Monsieur PICART demande une dérogation pour une inscription en thèse (FEMTO) de Laurent GUYOUT, agrégé (classé 8ème/56) il n'a pas de diplôme de Master mais une équivalence Bac + 5 + expériences. La dérogation est accordée.

Les doctorants évoquent le problème de certains moniteurs qui ne peuvent enseigner alors que des vacataires sont en place, pour des raisons de spécialités. Eric Lantz répond que l'E.D. n'a pas la maîtrise de l'affectation des moniteurs, en grande partie liée aux demandes des U.F.R. Monsieur KAUFMANN soulève le problème des répartitions au niveau de l'Université.

Procédure d'arbitrage concernant Mr Hamandi

Le conseil siège dans le cadre de la procédure d'arbitrage prévue par la charte des thèses en présence de Mr Hamandi, ancien doctorant demandant l'arbitrage, et de Mr Kaufmann, représentant les encadreurs de Mr Hamandi. Chaque partie expose son point de vue et répond aux questions des membres du conseil. Après délibération en l'absence des parties, le conseil émet l'avis suivant :

"Vu l'ancienneté des faits et les nombreuses absences de Mr Hamandi aux réunions de travail pendant l'année 2003-2004, le conseil entérine la décision des encadreurs de mettre fin à la collaboration avec Mr Hamandi en Octobre 2004. Cette décision, prise 3 ans et demi après la première inscription en thèse de Mr Hamandi et 3 ans après son arrivée au L2ES, correspond à un refus de dérogation pour prolongation, dont la charte des thèses indique qu'elles doivent conserver un caractère exceptionnel.

Le conseil demande au directeur du L2ES de permettre à Mr Hamandi de récupérer ses travaux personnels sur les ordinateurs du laboratoire."

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

26 OCTOBRE 2006

Membres présents : Eric LANTZ (Directeur de l'E.D.), Rémi BERRIET (IMASONIC), Yves LAUMOND (UTBM), Guy MONTEIL (LMS) Philippe PICART (LMARC), Hervé GUYENNET (LIFC), Nadine LEFORT-PIAT (LAB), Cécile LANGLADE (LERMPS), Abdellah EL MOUDNI (SET), Hervé MAILLOTTE (LOPMD), Vincent LAUDE (LPMO), Jean-Marie KAUFFMANN (L2ES), Philippe NIKA (CREST) , Matthieu DOMASZEWSKI (M3M), Sébastien TOULLIER (Doctorant)

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2006

l'élection des doctorants exigée par le statut et demandée par l'UTBM a été faite par correspondance : un seul candidat et seulement 5 votants .

20 allocations de bourses de thèse MNRT ont été attribuées cette année, une certaine stabilité puisque 21 l'an dernier et 19 en 2004

*14 contractualisées : 7 FEMTO (3 LMARC, 2 LPMO, 2 LOPMD) , 2 LIFC,

1 LAB, 1SET, 1 LERMPS, 1 L2ES, 1L2ES/FEMTO CREST

* 2 Présidence : 1 FEMTO (LPMO), 1 LERMPS/L2ES

* 4 2^{ème} session : 1 LMS, 2 FEMTO (LOPMD, LMARC), 1 LIFC Ces bourses correspondaient au classement 2 à 5 de l'école doctorale

Pour mémoire, le point sur les bourses "collectivités locales", dont l'attribution ne relève pas directement de l'Ecole doctorale :

- 6 bourses Région : 2 FEMTO, (LMARC,LOPMD),1 LIFC, 2x0.5 L2ES, 1 UTBM, 1 LMS ;
- 1 bourse conseil général du Doubs "transfert" demandée pour le LIFC Montbéliard (sujet classé 1 en deuxième session par l'ED)
- 1 bourse ville de Besançon demandée pour le LOPMD (sujet 6 deuxième session)

- 26 postes de moniteurs ont été attribués pour 40 allocations MNERT (16 l'an dernier). Un critère de priorité est que les bourses doivent être couplées avec le monitorat pour les 3 années. Cependant, quelques bourses ont été attribuées en lettres à des candidats en 2^{ème} année de thèse.

inscription des doctorants : effectuée par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'E.D. après signature des directeurs de laboratoire et de thèse. Cette année, des doctorants de la partie UTBM du L2ES ont été directement inscrits par le chef d'établissement, sans signature du directeur de l'E.D. et du directeur de laboratoire. Cette situation est due à un désaccord entre les deux tutelles du L2ES (UTBM et UFC) sur la direction du laboratoire. Si, à court terme, cette situation ne doit pas nuire aux doctorants, qui seront considérés comme normalement inscrits, elle ne doit pas se prolonger.

M. LAUMOND pense qu'il ne faut pas entraver l'inscription des étudiants de l'UTBM. M. KAUFFMANN annonce qu'il ne faut pas faire abstraction du contrat quadriennal à propos des doctorants du L2ES. M. LAUMOND demande une liste du conseil (jointe en annexe de ce PV). La composition de ce conseil sera discutée à la prochaine réunion.

CONSEQUENCES DE L'ARRETE DU 7 AOUT 2006

Article 7 §1 , une école d'ingénieur privée (ex. Ecole des Mines) peut proposer une E.D. en association avec un établissement public

Article 8 Sur le plan local, l'Université ne fera pas de PRES avec l'Université de Dijon, mais la présidence de l'UFC a lancé l'idée d'un collège doctoral entre Besançon et Dijon. M. KAUFFMANN évoque une collaboration Bourgogne-Franche-Comté (ED Pasteur), M. MONTEIL préférerait une collaboration plus riche avec la haute Alsace .

Article 14 Grade de master suffisant sans dérogation. Cet article ne met pas fin à la distinction Master recherche et Master pro. Cependant, un ingénieur avait besoin d'une dérogation pour s'inscrire, maintenant s'il justifie d'un stage en laboratoire, la dérogation n'est plus nécessaire.

Article 17 Rapporteurs et directeurs de thèses non habilités. Monsieur LANTZ souhaite que l'usage de cet article reste exceptionnel. Mr Laumond voit un progrès à ce qu'un cadre de l'industrie reconnu puisse être directeur de thèse ou rapporteur. Monsieur LANTZ acquiesce, tout en soulignant qu'un salarié du public doit plutôt obtenir son HDR.

Nombre maximum de thèses encadrées : le conseil maintient sa position antérieure à savoir 300% maximum soit 3 doctorants sans codirection ou 6 à 50% etc..

COURS A L'ECOLE DOCTORALE

Visites d'entreprises

Elles ont été enrichissantes

M. PICART (ITT DOLE) 2 ingénieurs avec thèses ont pu dialoguer. Pas trop de recherche-développement, mais une convention CIFRE a été conclue après cette visite.

M. MAILLOTTE (LASER CHEVAL) l'entreprise n'embauche pas de docteurs seulement 1 ou 2 ingénieurs car le travail ne mérite pas de surdiplômés

M. JULLIAND (PARKEON) Contact avec encadrement enrichissant, ouverture sur l'informatique.

M. LANTZ (IMASONIC) discours positif. Mr BERRIET précise : 2 responsables en développement recherche sont des docteurs, et il y a 5 docteurs sur 65 employés. Volonté de l'entreprise d'être à la pointe des techniques.

(STATICE) était la cinquième entreprise (avec J.M. Henrioud)

Ouverture d'autres visites pour cette année, moyennes et grosses entreprises (PEUGEOT, ALTSTOHN, FAURECIA), start-up locales (LERIOS), TPE

Cours d'anglais au CLA : satisfaction des étudiants. Il y a eu des étudiants refusés l'an dernier mais l'ED ne peut payer directement les cours à une composante de l'UFC.

Les formations en anglais seront développées dans le cadre de la mutualisation entre ED et le TOEFL sera proposé.

Une dizaine de doctorants sont inscrits en Français pour étrangers

Formation professionnelle : validation pour 20 h maximum. M. TOULLIER résume les modules proposés. 41 étudiants de SPIM ont participé cette année.

Formation à la mise en pages de thèse : Cours **LateX** par P.Y. Bourgeois et cours Word mutualisés gérés par le SCUIO et donnés par Claude DE VETTOR. Cours de base de données (3h) intégré dans les 40 heures de formation générale.

A STGI, un nouveau cours : Représentation Energétique Macroscopique (10 h) D. HISSEL, M-C. PERA, R. GLISES

Retour du cours « Exploitation Statistique des mesures » par E. LANTZ

Les dates de cours doivent être connues mi-novembre pour une inscription en décembre des doctorants. Les cours commenceront en janvier et se termineront fin mai.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES BOURSES MNRT EN 2007

Pas de changement à proposer, 14 bourses contractualisées en 1^{ère} session. Le système de 2006 est reconduit.

BILAN FINANCIER

Le déplacement des doctorants est financé moitié par le Laboratoire, moitié par l'Ecole Doctorale. Environ 9 Keuros de dépenses cette année au total pour l'instant.

Mr Laumond demande à connaître ce qui reste en caisse.

Réponse (non donnée complètement en séance) : environ 40 Keuros (accumulés sur plusieurs années)

QUESTIONS DIVERSES

Inscription en thèse de M. Dominique CHOQUEUSE, 54 ans, cadre IFREMER, ingénieur niveau I et II, spécialiste en matériaux, beaucoup de publications, avis favorable après validations d'acquis.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE SPIM

19 JUIN 2007

Membres présents : Eric LANTZ (Directeur) Marie-Agnès COTTON (Conseil Régional), Cécile LANGLADE (LERMPS) , Nadine PIAT (LAB), Guy MONTEIL (LMS), Sébastien TOULLIER (Doctorant CREST), Philippe NIKA (CREST), Jacques JULLIAND (LIFC), Hervé MAILLOTTE (LOPMD), Jean-Marie KAUFFMANN (L2ES), Philippe PICART (LMARC), Vincent LAUDE (LPMO) Martine MALFROY (secrétaire)

1) LISTES BOURSES 2^{ème} SESSION

Monsieur LANTZ précise que la réunion est un peu précoce pour parler des allocations car on n'a pas reçu les bourses 1^{ère} session et on doit décider de celles de 2^{ème} session : le tableau risque d'évoluer en fonction des autres possibilités de financement, et des demandes des labos n'ayant pas encore répondu seront intégrées. Cette liste provisoire sera transmise à la Présidence dans l'état ou elle sera le jour de la date limite (non connue à ce jour) fixée par la présidence (Il y a 6 bourses Présidence à répartir entre les quatre écoles doctorales), puis le 4 Juillet au ministère. **Prévenir d'urgence M. LANTZ si désistement, avant ou après le 4 Juillet.**

A l'automne, nous ferons des demandes pour les bourses conseil Général du Doubs et ville de Besançon (la région a déjà attribué ses bourses et les autres collectivités locales ne passent pas par l'ED) L'an dernier la bourse conseil général était fléchée « à transfert industriel ». Dans tous les cas (1^{ère} et deuxième session) remplir une fiche SIREDO complète. Mme PIAT pose le problème de bourses région où les étudiants étrangers ne pourraient pas travailler à temps plein (à vérifier) M. KAUFFMANN dit que le problème ne se pose pas car la Région reverse l'argent à l'Université. M. LANTZ confirme qu'il n'y a jamais eu de problèmes pour attribuer une bourse à un étranger.

Les candidats 2^{ème} session seront transmis à la Présidence uniquement pour les laboratoires dont la 1^{ère} session sera complète au jour de cette transmission.

M. PICART pense que le classement ne doit pas être le seul critère de sélection, les élèves ingénieurs n'ayant pas de classement. M. LANTZ ne peut pas gérer s'il n'y a pas de classement : les responsables des Masters doivent donner une réponse.

M. TOULLIER suggère de tenir compte de la qualité des encadreurs et des équipes. M. LANTZ répond qu'il ne dispose pas de critères transparents pour apprécier cette qualité. Notamment, les notations des laboratoires par les instances nationales d'évaluation ne sont pas diffusées, contrairement à celles concernant les écoles doctorales (l'ED Spim est classée A, sur une échelle allant de C à A+).

2) COMPOSITION DU CONSEIL FUTUR DE L'ED

Le point :

Représentant des ITA : Jean-Louis Raynaud, Ingénieur de Recherche CNRS à FEMTO (LMARC) est volontaire. Proposition adoptée par le conseil.

Représentants des milieux socio-économiques : outre Rémi Berriet (Imasonic) et Catherine Treimany (CEA Valduc), reconduits, Charles Naly (Stalice) représentera le pôle de compétitivité "microtechniques". M. KAUFFMANN se charge d'éclaircir la situation au niveau pôle de compétitivité "véhicule du futur".

Représentants des domaines scientifiques : M. LANTZ va contacter les trois autres écoles doctorales afin qu'elles désignent un membre de leur conseil. Marcella.Giovannini de l'Université de Neuchâtel, a donné son accord au titre du LEA microtechnique.

Futur directeur : il sera proposé par le conseil, à sa première réunion, à l'automne. Les directeurs de laboratoire sont chargés de susciter les candidatures, sur la base d'un texte annexé à ce C.R. S'il y a changement de directeur, le nouveau directeur sera automatiquement directeur adjoint jusqu'à la fin du mandat de M. LANTZ, en Juillet 2008.

Elections des 4 représentants doctorants : à organiser au premier trimestre 2008. M. Toullier reste représentant des doctorants jusqu'aux prochaines élections.

3) REFLEXION SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION DES ED

Nouvelle charte des thèses (au niveau européen) : M. LANTZ pense qu'elle ne va pas résoudre tous les problèmes. M. TOULLIER pense que cette charte est une base en cas de problème.

Livret d'accueil pour doctorant qui s'appuie sur le travail du SCUIO (insertion professionnelle). Ce livret donne des pistes pour « après la thèse » avec les différentes filières possibles. Il devrait être diffusé en 2^{ème} année de Master et à l'Ecole d'Ingénieur. M LANTZ mentionne qu'il faut éviter les doublons, notamment avec les formations à l'insertion et les informations disponibles sur le site Web de l'ED. M. TOULLIER parle d'un document visé par le CS ou le CEVU. Le Conseil de l'ED encourage l'initiative.

4) CREDITS

80 000 Euros affectées aux 4 ED et non distribués jusqu'alors viennent de leur être attribués. Après concertation entre les directeurs, cette somme sera consacrée à :

- élargir les possibilités de "nouveau chapitre de thèse" avec l'Association Bernard Grégory : 750 Euros par doctorant en collectif et 1100 en individuel.
- Offrir la possibilité à tous les doctorants de passer la certification langues TOEFL
- Financer un colloque LETS et une école thématique HES –Dijon
- Aider la mobilité des doctorants.

M. PICART fait remarquer que des aides à cette mobilité existent déjà pour les bourses en cotutelle. M. LANTZ précise que le financement à 50% des déplacements des doctorants par l'ED s'applique aussi bien aux congrès qu'aux écoles d'été et aux séjours de plus longue durée, bien sûr dans les cas où un autre type de financement ne couvre pas déjà les dépenses (réunions de contrat, cotutelle, etc..).

Le conseil décide, de plus, d'instaurer un financement à 100% par l'ED des frais de mission d'un membre étranger de

Jury de soutenance. Exception : le financement du déplacement de ces membres est prévu dans les conventions de cotutelle.

Si une journée de l'école doctorale est organisée par les doctorants, l'ED la soutiendra financièrement comme elle l'a fait dans le passé.

5) QUESTIONS DIVERSES

Formations de l'ED

M. KAUFFMANN souhaite que les cours Nord Franche-Comté soient pilotés par l'ED et non par l'UTBM M. LANTZ répond que c'est déjà le cas : si l'organisation est largement décentralisée à l'UTBM, l'ED veille à la cohérence et l'équilibre des enseignements, ce qui a amené à l'introduction d'un nouveau module effectué par des enseignants de STGI l'an dernier.

Les bibliothèques ENSMM et Université proposeront un nouveau module "formation à la recherche d'information" qui sera intégré à la formation de l'ED, après validation du programme détaillé en Octobre.

Moniteurs

Demande de moniteurs pour 2007-2008 : 6 en DSPT 9 (STIC) et 3 en DSPT 8 (mécanique, électrotechnique). Ces demandes seront revues à l'automne en fonction des candidats.

Annexe

Appel à candidatures à la direction de l'école doctorale Sciences pour l'ingénieur et Microtechniques

Au cours de sa réunion d'Octobre 2007, le conseil de l'école doctorale SPIM décidera du directeur à proposer à ses établissements de tutelle pour la période 2008-2011.

Extrait de l'arrêté du 7 août 2006 :

"Le directeur de l'école doctorale est choisi parmi les professeurs et assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou parmi les enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou parmi les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches. Il est nommé pour la durée de l'accréditation de l'école doctorale. Son mandat peut être renouvelé sans excéder huit ans."

Les candidats intéressés doivent contacter Eric Lantz (tel 03 81 66 69 78, mél eric.lantz@univ-fcomte.fr), actuel directeur de l'ED, afin d'être invités au conseil d'Octobre pour présenter leur candidature.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ED SPIM DU 13/11/2007

Membres présents : Eric LANTZ (Directeur), Roger BOURQUIN (FEMTO-LCEP) Philippe NIKA(FEMTO-ENISYS), Sébastien TOULLIER (doctorant FEMTO-ENISYS), Abdallah MIRZAIAN (CONVERTEAM), Marcella GIOVANNINI (IMT-Université de NEUCHATEL), Matthieu DOMASZEWSKI (M3M), Thibaud BROCARD (doctorant LIFC), Hervé GUYENNET (directeur adjoint), Jacques JULLIAND(LIFC), Vincent LAUDE (FEMTO-MN2S), Rémi BERRIET (IMASONIC), Michel DE LABACHELERIE (Directeur FEMTO), Michel IMBERT (UTBM), Abderrafiâa KOUKAM (SeT), Hervé MAILLOTTE (FEMTO-LOPMD) Marie-Pierre CARMILLET (secrétaire de l'Ecole doctorale)

1) Composition du nouveau Conseil

E. LANTZ remercie les membres du nouveau conseil de leur participation et fait le point après un tour de table sur sa composition (**voir ppt joint**). Manquent à ce jour :

- les doctorants, qui seront élus en janvier 2008.
- les représentants des 3 autres doctorales. Ces Ed seront relancées au début 2008, lorsque leur nouveau conseil sera en place.

E. LANTZ fera partie du futur Conseil de l'ED Louis PASTEUR

Election du nouveau Directeur

Compte-tenu du rapport d'expertise critique, voir point suivant, E. LANTZ propose de renvoyer ce point au prochain conseil, au printemps. **L'élection aura lieu en Avril.**

Vie quotidienne de l'ED au cours des 6 derniers mois :

Prix A' DOC ED SPIM à N. BOUCHONNEAU (FEMTO-LMARC) et S. NOGUEIRA (SET) (jury organisé par l'ED) Prix jeune Docteur (1 pour l'Université, pas de participation au jury de l'ED) remis à R BOUDOT (FEMTO-LPMO) au cours du Forum du Conseil Régional en juin 2007.

Moniteurs :

Le monitorat est une initiation à l'Enseignement Supérieur. Les moniteurs assurent 64h/an sur 3 ans avec un supplément de bourse de 300€/mois Le monitorat est couplé à l'allocation de Recherche.

Valérie PECRESSE a souhaité que 80% des allocataires soient moniteurs. E. LANTZ indique que, en contradiction flagrante avec cette volonté affichée, l'Université a rendu des postes de moniteurs et n'a pourvu ces postes qu'en fonction stricte des besoins d'enseignement. E. LANTZ n'est pas d'accord et l'a exprimé lors de cette réunion : le monitorat est une initiation à l'enseignement supérieur et non un bouche-trous dudit enseignement.

Débat instauré par A. MIRZAIAN sur le monitorat en entreprise (100h/an dans l'entreprise)

Conclusion : concept à inventer. **Voir :**

<http://edges.sup.adc.education.fr/RU/experimentation>

Rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale

E. LANTZ décrit le déroulement de l'expertise :

- exposé-discussion avec les experts du directeur en présence du Conseil et des doctorants.
- rencontre-discussion des experts avec les doctorants
- entretien privé des experts avec le Directeur de l'ED
- réunion des experts seuls pour préparer le rapport.

Résumé des conclusion des experts :

- Les experts sont choqués de la délégation faite aux laboratoires pour les allocations de recherche .
- L'Ecole Doctorale doit avoir une politique scientifique
- Les thèses sont trop longues.
- Le suivi des doctorants est trop léger. Il faut faire un entretien annuel pour chaque doctorant et des séminaires
- Le Directeur doit s'entourer d'une équipe pédagogique et l'Université doit s'assurer "de la disponibilité de cette équipe".

Discussion sur ces conclusions

E. LANTZ note qu'aucun point du fonctionnement actuel de l'ED n'est bon pour les experts
H. GUYENNET souligne que le futur fonctionnement donnerait plus de poids au Directeur et moins aux labos.

E.LANTZ ne croit pas à un fonctionnement totalement parallèle aux labos et ne souhaite pas le mettre en oeuvre, ce qui peut conduire à la nécessité de remplacer le directeur actuel de l'ED.

La question est posée sur le résultat de l'expertise des autres ED

Louis Pasteur : Pas d'infos.

HES : E. LANTZ pense que son fonctionnement est plus proche du modèle souhaité par les experts.

V.LAUDE demande s'il y a un texte sur le fonctionnement de l'ED. **Ci-joint arrêté du 7 août 2006**

M.DE LABACHELERIE pense qu'il est « inenvisageable » d'avoir deux politiques différentes entre l'ED et les laboratoires.

E. LANTZ ajoute que l'ED a besoin de moyens pour appliquer les recommandations des experts (décharge d'enseignement du directeur- Secrétariat autonome et à temps complet). C'est d'ailleurs une des demandes des experts.

E. LANTZ note que les doctorants se sont sentis concernés et ont participé à cette évaluation, ce qui favorisera des candidatures au prochain conseil.

Site WEB

Les recommandations des experts seront mises en oeuvre : infos statistiques sur l'ED. Mise à jour plus régulière.

Thèses sans financement :

Extraits de la discussion :

M. JULLIAND : y a t-il un labo qui n'exige pas le financement ?

M. DE LABACHELLERIE : Dans d'autres pays, les étudiants financent leurs études. Mme GIOVANNINI estime qu'il faudrait suivre les recommandations des experts et interdire les thèses sans financement.

A. KOUKAM pose le problème des bourses du conseil général de Belfort de 1 an, en indiquant que l'établissement ou le laboratoire doivent s'engager sur les 2 ans restant.

E. LANTZ est d'accord sur la nécessité de cet engagement, tout en soulignant que cette pratique de bourses d'1 an pour des thèses de 3 ans est détestable.

M. DE LABACHELLERIE déclare qu'il faut tout faire pour assurer le financement sur 3 ans quel que soit le financement par l'établissement.

E. LANTZ ajoute qu'un candidat doctorant avec un dossier correct peut trouver un financement en France, même si ce n'est pas en Franche-Comté, et que l'accepter sans financement n'est donc pas un service à lui rendre. E. LANTZ pose le problème des doctorants salariés : pour être considéré comme un financement, ce salaire doit être pérenne et ne pas correspondre à un travail purement alimentaire effectué pour pallier l'absence de financement.

Décision du conseil : les thèses devront être financées sur 3 ans minimum. Le directeur fera appliquer immédiatement cette mesure : toute inscription en première année où ce financement ne serait pas clairement établi sera refusée jusqu'au recueil des informations correspondantes.

Suivi des thèses :

Les doctorants pensent que le suivi est léger au niveau de l'ED

Discussion :

E. LANTZ pense que le suivi doit être fait par l'encadreur et qu'organiser un double suivi pourrait être dangereux

Les labos pourraient faire 1 entretien de chaque doctorant (arrivés à 1an et demi de thèse)

M.GUYENNET indique que le Laboratoire Informatique organise une journée « Jeune Doctorant ».

M.DE LABACHELERIE pense que les entretiens peuvent être organisés par l'ED mais le suivi des travaux reste aux labos.

M.MIRZAIAN évoque ce qui se passe chez Converteam : les salariés passent un entretien après avoir rempli un « état des lieux ». Il précise que dans la mesure où cette « évaluation » est formalisée, elle ne pose pas problèmes.

Conclusion

Nous mettrons en place le système suivant : Les étudiants en 2^{ème} année de thèse participeront dans chaque labo-département à une journée de séminaires, en présence (au moins) de leurs encadreurs. Chaque directeur de labo-département nomme un responsable de l'organisation de cette journée. Un membre du conseil de l'ED extérieur au labo concerné assistera à chaque journée, en tant que représentant de l'Ecole doctorale, en fera un compte-rendu et évoquera avec la direction de l'ED les problèmes éventuels.

Accueil des nouveaux doctorants :

Une réunion d'accueil des nouveaux doctorants et de présentation de l'Ecole doctorale sera organisée chaque année en Janvier. La première aura lieu en Janvier 2008 et doit réunir au moins l'ensemble des doctorants en première année.

Attribution des allocations

E. LANTZ indique que, malgré les recommandations des experts, il tient à **garder le statut quo en ce qui concerne l'attribution des bourses de thèse**

Comment fonctionnent les autres ED,

LP : des problèmes

HES : a un plus gros secrétariat et des locaux

LETS : environ 400 doctorants mais 40 thèses soutenues par an – thèses plus longues.

Cours – formation

Faire remplir les fiches de présence

Evaluation des cours : les doctorants vont préparer un document pour évaluer les cours.

Si moins de 10 doctorants : cours supprimé pour l'année en cours à Besançon: un cours peut fort bien avoir lieu une année sur deux

Visite des entreprises : **4 prévues -Imasonic – Peugeot – Auger – Photline**

Insertion professionnelle : H. MAILLOTTE suggère d'inclure dans cette formation la visite de l'incubateur.

HDR

L'ED est peu sollicitée pour les HDR mais le directeur doit donner un avis et souhaite discuter des critères avec le conseil. La position actuelle, qui est de demander un minimum de publications en revue, et pas seulement en congrès, ne semble pas choquer le conseil.

Encadrement des doctorants : limites par encadreur

E. LANTZ souhaite remplacer le critère actuel de 300% par un nombre maximal de thèses encadrées ou coencadrées, sans référence au pourcentage. Une discussion s'engage sur le nombre à retenir. V. LAUDE demande un histogramme de la situation actuelle. **Cet histogramme sera réalisé et diffusé, afin de prendre une décision en Avril qui s'appliquera à partir des inscriptions 2008.**

MNRT :

Les frontières des labos vont changer en 2008. **Il faudra fournir en janvier 2008 la liste des thèses soutenues de 2004 à 2007 par nouveau labo-département, ainsi que les allocations MNRT obtenues sur la même période.** E. LANTZ ne doute pas que les directeurs concernés sauront s'entendre pour que chaque thèse et chaque allocation soit comptée une fois et une seule, éventuellement en utilisant des pourcentages établis d'un commun accord. **La liste des thèses soutenues de 2004 à 2006 peut être consultée dans la dernière version du rapport pour l'accréditation, joint.**

Questions diverses

Thèse de M. ABASSI : le fait que son encadreur a été nommé à Marseille ne doit pas remettre en cause le financement de sa soutenance. M. KOUKAM précise que le Set la financera. Information obtenue après le conseil : le L2ES prendra en charge cette soutenance.